

RAPPORT DE SUIVI

COMPTE DE FRAIS REPORTÉS LIÉ À UNE EXTENSION ÉVENTUELLE DU RÉSEAU GAZIER VERS LA CÔTE-NORD

1 Le 5 septembre 2012, dans sa décision D-2012-113, la Régie de l'énergie (la « Régie ») autorise
2 Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») à créer, en tant que bénéficiaire temporaire de
3 coûts, un compte de frais reportés (« CFR ») hors base, portant intérêts au taux autorisé de la
4 base de tarification et comportant un plafond de 40 M\$, afin d'y comptabiliser tous les coûts liés
5 aux études et travaux préparatoires visant à établir la faisabilité d'un projet de desserte en gaz
6 naturel de la Côte-Nord, possiblement par l'extension de son réseau de distribution gazier vers
7 cette région (le « Projet »).

1 MISE EN CONTEXTE

8 Le 21 mars 2013, Gaz Métro annonce par voie de communiqué que compte tenu de la
9 conjoncture actuelle au niveau des marchés des métaux – principalement celui du fer et de la
10 transformation – combinée aux décisions de certaines entreprises quant au report d'importants
11 investissements dans la région de la Côte-Nord, elle doit reporter le prolongement de son réseau
12 gazier vers la Côte-Nord, mais qu'elle poursuit ses échanges avec les entreprises et institutions
13 de la région et continue de suivre l'évolution des marchés.

14 Dans sa décision D-2014-165, la Régie autorisait le maintien du CFR jusqu'à la Cause tarifaire
15 2015 et demandait « *que les modalités de disposition soient discutées au plus tard dans le cadre*
16 *du dossier tarifaire 2015* ». Les raisons pour lesquelles Gaz Métro désire toujours maintenir le
17 CFR ont été détaillées à la pièce B-0165, Gaz Métro-19, Document 9 du dossier R-3879-2014
18 (annexe 2). Elle demandait également à la Régie d'autoriser que l'examen d'une proposition de
19 sa disposition soit reporté à la Cause tarifaire 2016.

20 Le présent document présente les dépenses encourues entre le 1^{er} octobre 2013 et le
21 30 septembre 2014.

2 COÛTS PORTÉS AU COMPTE DE FRAIS REPORTÉS

2.1 Coûts encourus du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014

1 Le tableau de l'annexe 1 détaille, à la colonne 1, les sommes budgétées initialement dans le
2 cadre du CFR et à la colonne 2, les sommes encourues au 30 septembre 2013, tel que déposé
3 à la pièce B-0088, Gaz Métro-26, Document 1 du dossier d'examen du Rapport annuel 2013
4 (dossier R-3871-2013). Finalement, la colonne 3 présente les dépenses encourues entre le
5 1^{er} octobre 2013 et le 30 septembre 2014, et on retrouve les dépenses cumulatives en date du
6 30 septembre 2014 à la colonne 4.

7 Les dépenses encourues pour la période comprise entre le 1^{er} octobre 2013 et le 30 septembre
8 2014 (1 323 k\$), représentent essentiellement les coûts de financement (1 269 k\$) des coûts
9 accumulés au CFR et des frais (82 k\$) associés aux salaires visant à assurer la vigie et à la
10 location d'un local dont le bail a pris fin en juillet dernier. D'autre part, un montant de 27 k\$ a été
11 crédité au projet correspondant principalement à un remboursement du ministère du
12 Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
13 (MDDELCC) d'un dépôt fait lors du processus réglementaire.

2.2 Coûts de financement au 30 septembre 2014

14 Les coûts de financement au 30 septembre 2014 sont présentés distinctement dans le tableau
15 de l'annexe 1. Ceux-ci sont calculés au coût moyen pondéré du capital et représentent environ
16 12 % des coûts totaux cumulatifs.

17 **Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du suivi du Projet Côte-Nord.**

Annexe 1 : Compte de frais reportés Côte-Nord

FRAIS REPORTÉS LIÉS À L'EXTENSION DU RÉSEAU GAZIER VERS LA CÔTE-NORD				
SUIVI BUDGÉTAIRE				
(000 \$)				

	NATURE DE LA DÉPENSE	BUDGET INITIAL / CFR CÔTE-NORD	\$ RÉEL AU 30 SEPTEMBRE 2013	\$ RÉEL DU 01 OCTOBRE 2013 AU 30 SEPTEMBRE 2014	\$ RÉEL AU 30 SEPTEMBRE 2014
No de ligne		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)
1	Équipe de projet - Gaz Métro (note 1)	3 782	2 682	82	2 764
2	Relations publiques	1 159	581	0	581
3	Frais légaux et assurances	721	268	0	268
4	Coordination - Permis	129	86	0	86
5	Gazoduc - Ingénierie préliminaire	3 340	3 169	(0)	3 169
6	Gazoduc - Ingénierie détaillée	4 113	565	0	565
7	Gazoduc - Approbations réglementaires	4 582	2 776	(27)	2 749
8	Gazoduc - Approvisionnement biens et services	407	152	0	152
9	Gazoduc - Arpentage et études géotechniques	1 873	759	0	759
10	Gazoduc - Gestion de projet	1 308	2 457	0	2 457
11	Terrains et servitudes	5 735	606	0	606
12	Postes de compression	6 714	2 484	0	2 484
13	Réseaux de distribution	245	0	0	0
14	Matériaux	0	0	0	0
15	Construction par les entrepreneurs	0	0	0	0
16	Contingence	3 108	0	0	0
17	Sous-total CFR - Côte-Nord	37 219	16 586	54	16 640
18	Frais financiers	1 575	1 036	1 269	2 305
19	Total CFR - Côte-Nord	38 794	17 622	1 323	18 945

20 **Note 1 : Comprend les salaires et avantages sociaux des employés de Gaz Métro, les frais de déplacement, certains services professionnels,**
21 **les fournitures de bureau et la location de bureau.**

**SUIVI DU COMPTE DE FRAIS REPORTÉS
LIÉ À UNE EXTENSION ÉVENTUELLE
DU RÉSEAU GAZIER VERS LA CÔTE-NORD**

(SUIVI DE LA DÉCISION D-2013-106)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
1 MISE EN CONTEXTE	3
2 COÛTS PORTÉS AU COMPTE DE FRAIS REPORTÉS	3
2.1 Coûts prévus en 2015	3
2.2 Coûts de financement pour 2015	4
3 MAINTIEN DU COMPTE DE FRAIS REPORTÉS	4
CONCLUSION	5
ANNEXE 1	

INTRODUCTION

1 Le 5 septembre 2012, dans sa décision D-2012-113, la Régie de l'énergie (« Régie ») autorise
2 Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») à créer, en tant que récipiendaire temporaire de
3 coûts, un compte de frais reportés (« CFR ») hors base, portant intérêts au taux autorisé de la
4 base de tarification, et comportant un plafond de 40 M\$, afin d'y comptabiliser tous les coûts liés
5 aux études et travaux préparatoires visant à établir la faisabilité d'un projet de desserte en gaz
6 naturel de la Côte-Nord, possiblement par l'extension de son réseau de distribution gazier vers
7 cette région (« Projet »).

1 MISE EN CONTEXTE

8 Le 21 mars 2013, Gaz Métro annonce, par voie de communiqué, que compte tenu de la
9 conjoncture actuelle au niveau des marchés des métaux – principalement celui du fer et de la
10 transformation – combiné aux décisions de certaines entreprises quant au report d'importants
11 investissements dans la région de la Côte-Nord, elle doit reporter le prolongement de son réseau
12 gazier vers la Côte-Nord, mais qu'elle poursuit ses échanges avec les entreprises et institutions
13 de la région et continue de suivre l'évolution des marchés.

14 Dans le cadre de son Rapport annuel 2013, Gaz Métro a déposé, à la demande de la Régie,
15 l'analyse des dépenses réelles portées à ce CFR au 30 septembre 2013.

16 Le présent document explique les raisons pour lesquelles Gaz Métro demande le maintien du
17 CFR pour l'exercice financier 2015.

2 COÛTS PORTÉS AU COMPTE DE FRAIS REPORTÉS

2.1 COÛTS PRÉVUS EN 2015

18 Le tableau suivant présente l'évolution des sommes budgétées dans le cadre du CFR ainsi que
19 le solde réel au 30 septembre 2013, tel que déposé à la pièce B-0088, Gaz Métro-26, Document 1
20 de son dossier d'examen du Rapport annuel 2013 (R-3871-2013).

	Réel au 30/9/2013 <i>(000 \$)</i>	Prévision 30/9/2014 <i>(000 \$)</i>	Prévision 30/9/2015 <i>(000 \$)</i>
Solde de début	4 531	17 622	18 954
Évolution	13 091	1 379	1 369
Solde de fin	17 622	19 001	20 370

1 Les dépenses prévues pour la période comprise entre le 1^{er} octobre 2013 et le 30 septembre
2 2015 représentent essentiellement les coûts de financement des coûts accumulés au CFR
3 (2 638 k\$). D'autres frais de 137 k\$ associés aux salaires visant à assurer la vigie des activités
4 du projet en 2013-2014 ainsi qu'un remboursement du MDDEFP¹ de (27 k\$) ont également été
5 prévus au CFR pour cette même période. L'annexe 1 présente le détail du CFR par nature de
6 dépenses.

2.2 COÛTS DE FINANCEMENT POUR 2015

7 Les coûts de financement au 30 septembre 2015 sont calculés au coût moyen pondéré du capital.

3 MAINTIEN DU COMPTE DE FRAIS REPORTÉS

8 Gaz Métro se réjouit des orientations annoncées le 4 juin 2014 par le ministre des Finances du
9 Québec, Carlos Leitao, lesquelles visent à permettre à la Côte-Nord et aux autres régions
10 éloignées du réseau gazier d'avoir accès à du gaz naturel dans les prochaines années.

11 Dans ce contexte, Gaz Métro est présentement en discussion avec le gouvernement du Québec
12 relativement à la desserte en gaz naturel de la région de la Côte-Nord.

13 Les discussions actuelles portent Gaz Métro à croire que des choix sur le modèle de desserte de
14 la région pourraient être faits dans les prochains mois par les différents acteurs impliqués, dont
15 le gouvernement, ce qui impliquerait un impact sur le statut du Projet. Parallèlement, Gaz Métro

¹ Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, aujourd'hui remplacé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

1 est toujours à évaluer et analyser les différents modèles de desserte de la Côte-Nord en gaz
2 naturel. Gaz Métro propose donc que soit maintenu, pour l'instant, le CFR.

3 D'ici à sa disposition, les frais portés au CFR seront évidemment tenus au minimum requis pour
4 la poursuite des échanges avec le gouvernement. Ils seront maintenus hors base et porteront
5 intérêts au coût moyen pondéré du capital.

CONCLUSION

6 **Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet Côte-Nord, d'autoriser le**
7 **maintien du CFR et d'autoriser que l'examen d'une proposition de sa disposition soit**
8 **reporté à la Cause tarifaire 2016.**

ANNEXE 1

FRAIS REPORTÉS LIÉS À L'EXTENSION DU RÉSEAU GAZIER VERS LA CÔTE-NORD					
SUIVI BUDGÉTAIRE					
(000 \$)					
NATURE DE LA DÉPENSE	BUDGET INITIAL / CFR CÔTE-NORD (1)	\$ RÉEL AU 30 SEPTEMBRE 2013 (2)	\$ BUDGET ANNÉE FINANCIÈRE 2014 (3)	\$ BUDGET ANNÉE FINANCIÈRE 2015 (4)	CUMULATIF \$ AU 30 SEPTEMBRE 2015 (5) = (2) + (3) + (4)
Équipe de projet - Gaz Métro (note 1)	3 782 \$	2 682 \$	137 \$	- \$	2 820 \$
Relations publiques	1 159 \$	581 \$	- \$	- \$	581 \$
Frais légaux et assurances	721 \$	268 \$	- \$	- \$	268 \$
Coordination - Permis	129 \$	86 \$	- \$	- \$	86 \$
Gazoduc - Ingénierie préliminaire	3 340 \$	3 169 \$	- \$	- \$	3 169 \$
Gazoduc - Ingénierie détaillée	4 113 \$	565 \$	- \$	- \$	565 \$
Gazoduc - Approbations réglementaires	4 582 \$	2 776 \$	(27) \$	- \$	2 749 \$
Gazoduc - Approvisionnement biens et services	407 \$	152 \$	- \$	- \$	152 \$
Gazoduc - Arpentage et études géotechniques	1 873 \$	759 \$	- \$	- \$	759 \$
Gazoduc - Gestion de projet	1 308 \$	2 457 \$	- \$	- \$	2 457 \$
Terrains et servitudes	5 735 \$	606 \$	- \$	- \$	606 \$
Postes de compression	6 714 \$	2 484 \$	- \$	- \$	2 484 \$
Réseaux de distribution	245 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Matériaux	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Construction par les entrepreneurs	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Contingence	3 108 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Sous-total CFR - Côte-Nord	37 219 \$	16 586 \$	110 \$	- \$	16 696 \$
Frais financiers	1 575 \$	1 036 \$	1 269 \$	1 369 \$	3 674 \$
Total CFR - Côte-Nord	38 794 \$	17 622 \$	1 379 \$	1 369 \$	20 370 \$

Note 1 : comprend les salaires et avantages sociaux des employés de Gaz Métro, les frais de déplacement, certains services professionnels, les fournitures de bureau et la location de bureau.